

PROVINCE OF QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), le mercredi 24 octobre 2018, à 19 h 30.

Sont présents : Dean Dugas, président par intérim; Vicky Kaliotzakis, Peter MacLaurin, Anne McMullon, Emilio Migliozi et Melissa Wall, commissaires; Stéphane Henley et Bob Pellerin, commissaires-parents; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Est absent : Guy Gagnon, commissaire.

Sont également présents : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Stephanie Krenn, directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Florence Delorme, directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Jérôme Dionne, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Richard Greschner, directeur du Service des ressources humaines; Geoffrey Hipps, directeur des Services pédagogiques; Chao Ling Pan, directeur du Service des ressources financières; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Le président par intérim ouvre la séance.

HEURE : 19 h 38

0.0 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudensaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2018/10/24-CA-001 soit adopté tel qu'il a été modifié.

CC-181024-CA-0035

Adopté à l'unanimité

2.0 Approbation du procès-verbal

Approbation du procès-verbal 26 septembre 2018 IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 26 septembre 2018, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

CC-181024-CA-0036

Adopté à l'unanimité

Approbation du procès-verbal 10 octobre 2018 IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 10 octobre 2018, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

CC-181024-CA-0037

Adopté à l'unanimité

3.0 Nomination d'un président et de commissaires

La directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim décrit la démarche entreprise pour pourvoir les postes de président et de commissaires en expliquant les obligations en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, la *Loi sur les élections scolaires* et la *Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance*, le processus de consultation auprès du comité de parents et l'échéancier pour pourvoir le siège vacant au conseil des commissaires.

3.1 Président

Vote par scrutin secret –
poste de président

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin de tenir le vote par scrutin secret.

CC-181024-CA-0038

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Dean Dugas, Stéphane Henley, Vicky Kaliotzakis, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi, Bob Pellerin, Melissa Wall
VOIX CONTRE :	Anne McMullon

À la demande du président par intérim, le directeur général adjoint et la directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim acceptent d'agir à titre de scrutateurs.

Résultats du vote par scrutin secret : Paolo Galati est élu à la majorité des voix.

Nomination d'un président

ATTENDU QUE la présidente de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, Jennifer Maccarone, a été élue à l'Assemblée nationale du Québec;

CC-181024-CA-0039

ATTENDU QU'en vertu de l'article 21 de la *Loi sur les élections scolaires*, tout membre de l'Assemblée nationale est inéligible à la fonction de commissaire;

ATTENDU QUE le poste de président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est maintenant vacant en raison de l'élection de M^{me} Maccarone à l'Assemblée nationale;

ATTENDU QU'il est nécessaire de pourvoir le poste de président dans les 30 jours, conformément à l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU QUE l'article 3 de la *Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance* stipule que tout poste vacant de commissaire doit être pourvu par le conseil des commissaires de la façon prévue à l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a approuvé la résolution n° CC-181010-CA-0034 pour la publication d'un avis public d'appel de candidatures et que les candidats intéressés avaient jusqu'au 16 octobre 2018 pour soumettre leur candidature;

ATTENDU QUE l'avis public d'appel de candidatures a été affiché le 12 octobre 2018 dans les écoles et les centres et sur le site Web et la page Facebook de la commission scolaire et que les réponses des candidats intéressés ont été transmises à la directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim au plus tard le 16 octobre 2018, avant 12 h;

ATTENDU QU'un nouveau président doit être nommé au plus tard le 1^{er} novembre 2018;

ATTENDU QUE deux candidatures éligibles ont été reçues pour le poste de président;

ATTENDU QUE les candidats éligibles ont eu l'occasion de se présenter aux membres du conseil des commissaires et du comité de parents de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier lors d'une soirée spéciale le 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE les membres du comité de parents ont été consultés le 17 octobre 2018 et qu'ils ont fait part de leurs commentaires au conseil des commissaires;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite pourvoir le poste de président avant de pourvoir les postes de commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination de **M. Paolo Galati** comme président du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, en vigueur immédiatement après la prestation de serment le 24 octobre 2018;

ET QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier remercie toutes les personnes ayant posé leur candidature au poste de président.

Adopté à la majorité des voix

Destruction des bulletins de vote

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que les bulletins de vote soient détruits.

Adopté à l'unanimité

CC-181024-CA-0040

3.2 Commissaire – circonscription électorale n° 8

Le commissaire Emilio Migliozi dépose une motion proposant le report, par le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, des résolutions concernant la nomination des commissaires des circonscriptions électorales n°s 8 et 9, car le comité de parents n'a pas été consulté pour désigner chaque candidat à une circonscription électorale.

Le président par intérim demande que la motion soit appuyée. Comme la motion ne reçoit aucun appui, elle expire.

Vote par scrutin secret – poste de commissaire, circonscription électorale n° 8

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin de tenir le vote par scrutin secret.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Dean Dugas, Stéphane Henley, Vicky Kalitziakis, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi, Bob Pellerin, Melissa Wall
VOIX CONTRE :	Anne McMullon

CC-181024-CA-0041

Résultats du vote par scrutin secret : James Di Sano est élu à la majorité des voix.

Nomination d'un commissaire

ATTENDU QUE le poste de commissaire dans la circonscription électorale n° 8 est devenu vacant le 12 octobre 2018;

Circonscription électorale n° 8

ATTENDU QU'il est nécessaire de pourvoir un poste de commissaire dans les 30 jours, conformément à l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*;

CC-181024-CA-0042

ATTENDU QUE l'article 3 de la *Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance* stipule que tout poste vacant de commissaire doit être pourvu par le conseil des commissaires de la façon prévue à l'article 199 de la Loi sur les élections scolaires;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a approuvé la résolution n° CC-181010-CA-0034 pour la publication d'un avis public d'appel de candidatures et que les candidats intéressés avaient jusqu'au 16 octobre 2018 pour soumettre leur candidature;

ATTENDU QUE l'avis public d'appel de candidatures a été affiché le 12 octobre 2018 dans les écoles et les centres et sur le site Web et la page Facebook de la commission scolaire et que les réponses des candidats intéressés ont été transmises à la directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim au plus tard le 16 octobre 2018, avant 12 h;

ATTENDU QUE deux candidatures éligibles ont été reçues pour le poste de commissaire dans la circonscription électorale n° 8 (Laval);

ATTENDU QUE les candidats éligibles ont eu l'occasion de se présenter aux membres du conseil des commissaires et du comité de parents de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier lors d'une soirée spéciale le 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE les membres du comité de parents ont été consultés le 17 octobre 2018 et qu'ils ont fait part de leurs commentaires au conseil des commissaires;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite remercier toutes les personnes ayant soumis leur candidature au poste vacant de commissaire dans la circonscription électorale n° 8;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination de **M. James Di Sano** comme commissaire dans la circonscription électorale n° 8 (Laval), en vigueur immédiatement après la prestation de serment le 24 octobre 2018.

Adopté à la majorité des voix

Destruction des bulletins de vote

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que les bulletins de vote soient détruits.

Adopté à l'unanimité

CC-181024-CA-0043

3.2 Commissaire – circonscription électorale n° 9

En réponse à une question de la commissaire Anne McMullon, le président par intérim précise que, pour des raisons de continuité, la procédure de vote doit être maintenue.

Vote tenu par scrutin secret – commissaire, circonscription électorale n° 9

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin de tenir le vote par scrutin secret.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE	
VOIX POUR :	Dean Dugas, Stéphane Henley, Vicky Kaliotzakis, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi, Bob Pellerin, Melissa Wall
VOIX CONTRE :	Anne McMullon

CC-181024-CA-0044

Résultats du vote par scrutin secret : Anick Brunet est élue à la majorité des voix.

Nomination d'un commissaire

ATTENDU QUE le poste de commissaire dans la circonscription électorale n° 9 est devenu vacant le 12 octobre 2018;

Circonscription électorale n° 9

ATTENDU QU'il est nécessaire de pourvoir un poste de commissaire dans les 30 jours, conformément à l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*;

CC-181024-CA-0045

ATTENDU QUE l'article 3 de la *Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance* stipule que tout poste vacant de commissaire doit être pourvu par le conseil des commissaires de la façon prévue à l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a approuvé la résolution n° CC-181010-CA-0034 pour la publication d'un avis public d'appel de candidatures et que les candidats intéressés avaient jusqu'au 16 octobre 2018 pour soumettre leur candidature;

ATTENDU QUE l'avis public d'appel de candidatures a été affiché le 12 octobre 2018 dans les écoles et les centres et sur le site Web et la page Facebook de la commission scolaire et que les réponses des candidats intéressés ont été transmises à la directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim au plus tard le 16 octobre 2018, avant 12 h;

ATTENDU QUE deux candidatures éligibles ont été reçues pour le poste de commissaire dans la circonscription électorale n° 9 (Laval);

ATTENDU QUE les candidats éligibles ont eu l'occasion de se présenter aux membres du conseil des commissaires et du comité de parents de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier lors d'une soirée spéciale le 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE les membres du comité de parents ont été consultés le 17 octobre 2018 et qu'ils ont fait part de leurs commentaires au conseil des commissaires;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite remercier toutes les personnes ayant soumis leur candidature au poste vacant de commissaire dans la circonscription électorale n° 9;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination de **M^{me} Anick Brunet** comme commissaire dans la circonscription électorale n° 9 (Laval), en vigueur immédiatement après la prestation de serment le 24 octobre 2018.

Adopté à la majorité des voix

Destruction des bulletins
de vote

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que les bulletins de vote soient détruits.

Adopté à l'unanimité

CC-181024-CA-0046

La commissaire Anne McMullon remercie tous les candidats qui se sont proposés pour représenter la commission scolaire. Elle remercie tout particulièrement la candidate Ailsa Pehi pour sa contribution importante à la commission scolaire au cours de son mandat de quatre ans à titre de commissaire.

4.0 Période de questions

En réponse à des questions et des préoccupations de Chris Eustace, un membre du public qui a soumis des questions avant la séance, le président par intérim signale que les questions que M. Eustace vient de poser ne sont pas celles qu'il a soumise pour cette première période de questions. Il ajoute que si M. Eustace souhaite avoir des réponses à ces questions supplémentaires, il peut soumettre celles-ci par écrit avant la séance du conseil en novembre.

En réponse aux questions soumise par M. Eustace, le président par intérim fournit les précisions suivantes :

- Certaines écoles offrent des programmes de cyclisme. Les hyperliens fournis à titre d'information seront transmis à toutes les écoles.
- La commission scolaire ne connaît pas le livre auquel il fait référence pour le Mois de l'histoire des noirs, mais les Services pédagogiques aviseront les écoles et les centres qu'il est disponible.
- Comme l'Association des commissions scolaires anglophones n'a tenu aucune rencontre depuis juin 2018, les délégués de la commission scolaire n'ont pas eu l'occasion de traiter avec son nouveau directeur général, Russell Copeman.

5.0 Rapport du président

Il n'y a aucun rapport.

6.0 Affaires découlant du procès-verbal

Il n'y a aucun dossier.

7.0 Décisions du conseil

7.1 Ressources financières

7.1.1 Vérification 2017-2018:

Le rapport a été fait le 17 octobre 2018, à la réunion du comité administratif.

7.1.2 États financiers 2017-2018

États financiers 2017-2018 ATTENDU QUE la Loi sur l'instruction publique fait obligation à la commission scolaire de déposer, chaque année, ses états financiers;

CC-181024-FR-0047

ATTENDU QUE la firme Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L., a terminé la vérification des opérations financières de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'exercice se terminant le 30 juin 2018;

ATTENDU QUE les états financiers ont été présentés le 17 octobre 2018 aux membres du comité administratif;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique, un avis public a été donné le 22 août 2018;

ATTENDU QUE la commission scolaire a un excédent préliminaire de 5 090 096 \$;

ATTENDU QUE la commission scolaire a provisionné la somme de 2 721 800 \$ pour une action collective;

ATTENDU QUE les paramètres du budget ont été modifiés six fois au cours de l'année scolaire;

ATTENDU QUE la commission scolaire n'a pas pu faire une utilisation judicieuse des fonds, car les modifications ont été faites trop tard dans l'année scolaire;

ATTENDU QUE les états financiers 2017-2018, préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, démontrent ce qui suit :

Excédent accumulé au début :	6 802 485 \$
Exercice :	
Total des revenus :	168 697 316 \$
Total des dépenses :	166 329 020 \$
Excédent de l'exercice :	2 368 296 \$
Excédent accumulé à la fin :	9 170 781 \$

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du comité de vérification, les états financiers vérifiés 2017-2018 de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'exercice se terminant le 30 juin 2018 soient reçus par le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tels qu'ils ont été présentés par la directrice générale.

Adopté à l'unanimité

7.1.3 États des taxes scolaires qui restent dues

En réponse à une demande du commissaire Peter MacLaurin, le directeur du Service des ressources financières accepte de modifier, pour l'année scolaire 2019-2020, la résolution sur les taxes scolaires qui restent dues pour y inclure une ventilation des montants impayés.

État des taxes scolaires qui restent dues

CC-181024-FR-0048

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kalitziakis que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve, conformément aux articles 339 et 340 de la Loi sur l'instruction publique, l'état des taxes scolaires qui restent dues au 18 octobre 2018 qui a été préparé par le directeur du Service des ressources financières pour la directrice générale et dont le montant s'élève à 6 389 704,48 \$.

Adopté à l'unanimité

7.1.4 Responsable de l'application des règles contractuelles – nomination d'un remplaçant

Le président par intérim fait savoir qu'après en avoir discuté à la réunion du 17 octobre 2018, les membres du comité administratif recommandent la nomination de la secrétaire générale comme responsable de l'application des règles contractuelles.

Responsable de l'application des règles contractuelles – nomination d'un remplaçant

CC-181024-FR-0049

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-161123-MR-0037, nommant la coordonnatrice du Service des ressources financières comme responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de nommer un nouveau RARC en raison de changements sur le plan des effectifs;

ATTENDU QUE cette responsabilité incombe à la commission scolaire;

ATTENDU QU'une présentation a été faite au comité administratif le 17 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination du secrétaire général comme responsable de l'application des règles contractuelles (RARC), en vigueur le 25 octobre 2018;

QUE le mandat du poste soit conforme à la loi;

ET QUE la présente résolution remplace la résolution n° CC-161123-MR-0037.

Adopté à l'unanimité

7.2 Affaires corporatives et secrétariat général

7.2.1 Règlement sur la délégation des fonctions et pouvoirs – limites financières

La directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim explique que les limites financières ont été modifiées dans le règlement pour refléter les changements apportés à la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

Règlement sur la délégation des fonctions et pouvoirs – limites financières

CC-181024-CA-0050

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a approuvé la résolution n° CC-170628-CA-0110, approuvant les modifications aux limites financières prévues dans le règlement n° BL2008-CA-01: Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QU'il est maintenant nécessaire de modifier les limites financières contenues dans le règlement afin de tenir compte de la réalité actuelle de la commission scolaire;

ATTENDU QU'une présentation a été faite à la rencontre du comité administratif le 17 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation du comité administratif, que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications aux limites financières contenues dans le règlement n° BL2008-CA-01: Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

7.2.2 Politique sur l'usage du tabac, de l'alcool et des drogues en milieu de travail

Politique sur l'usage du tabac, de l'alcool et des drogues en milieu de travail

CC-181024-CA-0051

ATTENDU QUE la *Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière* (projet de loi 157) est en vigueur depuis le 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE les commissions scolaires sont tenues d'élaborer un cadre régissant l'usage du cannabis sur les lieux de travail;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a déjà mis en place une politique sur l'usage du tabac;

ATTENDU QUE cette nouvelle loi intègre les dispositions de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* (chapitre L-6.2);

ATTENDU QUE la politique a été présentée le 17 octobre 2018 à la rencontre du comité administratif;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Bob Pellerin que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur la politique n° 2019-CA-25 : Politique sur l'usage du tabac, de l'alcool et des drogues;

ET QUE la consultation auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, de l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, de l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, du Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, des professionnels, de la CSN-S18 et du SEPB-Québec-FTQ, section locale 577, commence le 25 octobre 2018 et se termine le 23 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité

7.2.3 Rapport annuel 2016-2017 de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier

Rapport annuel 2016-2017
de la Commission scolaire
Sir-Wilfrid-Laurier

CC-181024-CA-0052

ATTENDU QUE l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique* exige de toute commission scolaire qu'elle prépare un rapport annuel pour informer la population sur son territoire de ses activités;

ATTENDU QUE le rapport annuel proposé a été transmis à tous les commissaires le 15 octobre 2018 dans le but d'obtenir leurs commentaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation de la directrice générale, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte le rapport annuel 2016-2017, conformément au document n° SWLSB-2018/10/24-CA-002.

Adopté à l'unanimité

7.3 Services pédagogiques

7.3.1 Plan d'engagement vers la réussite – modifications

Plan d'engagement vers la
réussite – modifications

CC-181024-ED-0053

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180627-CA-0147 approuvant le plan d'engagement vers la réussite 2018-2022;

ATTENDU QUE le plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 a été soumis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour approbation;

ATTENDU QUE le MEES a étudié le plan d'engagement, a fait part de ses commentaires et a recommandé certains changements;

ATTENDU QUE le plan d'engagement a été présenté aux membres du comité pédagogique lors de leur rencontre du 3 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité pédagogique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les changements au plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 tel qu'il apparaît au document n° SWLSB-2018/10/24-CA-002.

Adopté à l'unanimité

8.0 Assermentation – président et commissaires

La directrice générale explique la procédure d'assermentation en indiquant qu'elle est autorisée à recevoir le serment en raison de sa fonction et qu'il s'agit d'un privilège pour elle.

8.1 *Président*

La directrice générale reçoit le serment du président Paolo Galati et lui souhaite la bienvenue à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Le président remercie tous les membres de la confiance qu'ils lui accordent en le nommant à ce poste et qu'il a hâte de travailler avec tous pour s'assurer que la priorité demeure les élèves.

Au nom du conseil des commissaires, le président par intérim félicite le nouveau président et lui souhaite la bienvenue.

8.2 *Commissaire, circonscription électorale n° 8*

La directrice générale reçoit le serment du commissaire de la circonscription électorale n° 8, James Di Sano, et lui souhaite la bienvenue à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Au nom du conseil des commissaires, le président par intérim félicite le commissaire Di Sano et lui souhaite la bienvenue.

8.3 *Commissaire, circonscription électorale n° 9*

La directrice générale reçoit le serment de la commissaire de la circonscription électorale n° 9, Anick Brunet, et lui souhaite la bienvenue à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Au nom du conseil des commissaires, le président par intérim félicite la commissaire Brunet et lui souhaite la bienvenue.

Le président demande au président par intérim de prendre son fauteuil pour terminer la séance et le remercie du dévouement dont il a fait preuve dans cette fonction.

9.0 *Points d'information*

9.1 *Fondation Sir-Wilfrid-Laurier*

Il n'y a aucun rapport.

Le nouveau président fait savoir que le prochain événement organisé par la Fondation aura lieu le 24 janvier 2019.

9.2 *Rapports des commissaires-parents*

Le commissaire-parent Bob Pellerin attire l'attention des membres du conseil sur le rapport des commissaires-parents contenu au fichier de la séance et, plus particulièrement, sur le résultat des élections récentes au comité exécutif du comité de parents, en précisant que la déléguée du comité de parents pour l'école secondaire Rosemère, Carla Tosti, a été réélue comme présidente. Il félicite les commissaires-parents récemment élus, soit Charbel Mourad, pour le niveau primaire, et Anthony Beliotis, pour le niveau secondaire. Ces personnes entreront en fonction le 4 novembre 2018.

Au nom du conseil des commissaires, le président par intérim remercie le commissaire-parent Pellerin pour son importante contribution au cours des deux dernières années.

9.3 *ACSAQ*

Le président par intérim fait savoir que la prochaine réunion de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) aura lieu le 27 octobre 2018, lors de l'assemblée générale annuelle.

10.0 Période de questions

En réponse aux questions de la présidente du Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, Stephanie McLellan, la directrice générale apporte les précisions suivantes :

- Les préoccupations soulevées par le syndicat ont été prises en note.
- Il y a eu cinq versions différentes des règles budgétaires 2018-2019, ce qui a donné lieu à de nombreux défis.
- Une partie de l'argent provenant des subventions du MEES a été reçue tard dans l'année scolaire, vers la fin avril. Pour cette raison, il est difficile de dépenser la somme totale avant le 30 juin.
- La commission scolaire peut certainement améliorer ses pratiques pour s'assurer que toutes les sommes reçues sont dépensées avant le 30 juin de chaque année.
- Une nouvelle structure des règles budgétaires a été adoptée pendant l'année scolaire 2017-2018. Maintenant que nous comprenons mieux le fonctionnement de cette nouvelle structure, il nous sera plus facile de faire un suivi en ce qui a trait à l'allocation des sommes.
- Nous sommes toujours reconnaissants du soutien apporté par le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier.

En réponse aux questions de Renata Isopo, journaliste à *The Laval News*, le président par intérim apporte les précisions suivantes avec l'assistance de l'équipe de la direction générale :

- Toutes les personnes ayant posé leur candidature au poste de président ou aux postes de commissaires ont été retenues;
- Deux candidats ont posé leur candidature aux postes de commissaires dans les circonscriptions électorales n^{os} 8 et 9.
- En vertu de l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*, la commission scolaire n'est pas tenue de placer un avis dans les journaux. Ainsi, l'information concernant les postes vacants de président et de commissaires a été affichée dans les écoles et les centres, ainsi que sur le site Web et la page Facebook de la commission scolaire.
- Conformément à la *Loi sur les élections scolaires*, il est nécessaire de pourvoir les postes vacants dans les 30 jours et le conseil a soutenu cet échéancier.

11.0 Correspondance

Il n'y a aucune correspondance.

12.0 Questions diverses

Il n'y a aucune question diverse.

13.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Bob Pellerin que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 20 h 50

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 28 novembre 2018